Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture des Pyrénées Orientales

Commune de VINGRAU

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *

R **Zones directement exposées à Risque Fort (Zone ROUGE)**

RP
RT1 (lits mineurs)
RT2 (secteur urbanisé)

B **Zones directement exposées à risque modéré (Zone BLEUE)**

BT

Nature du risque **

T : crues torrentielles
E : érosion par ravinement ou ruissellement sur versant
G : glissements de terrain
P : chutes de pierres

Zones non directement exposées (Zone BLANCHE)

BE

Périmètre d'application du P.P.R.

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :

* *le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.*

** *le second à la nature du risque*

Réalisation : BCEOM	Prescription : 10 janvier 2000
Validation : RTM	Elaboration : 2003
Edition : RTM	Finalisation : juin 2008 Modifié le 2 avril 2009

Echelle : 1/4 000

EDR25 ℗© IGN

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

Office National des Forêts

rtm
Service Départemental des Pyrénées-Orientales